

La « nature ordinaire » dans le monde occidental

LAURENT GODET

CNRS UMR 6554 LETG

Laboratoire Géolittomer

Château du Tertre, chemin de la Censive du Tertre,

BP 81227, 44312 Nantes CEDEX 3

laurent.godet@univ-nantes.fr

RÉSUMÉ.— Face à la « sixième crise de la biodiversité », la communauté scientifique s'est d'abord focalisée sur la conservation des éléments naturels les plus rares et vulnérables. Toutefois, les changements globaux contemporains conduisent à tenir compte non pas seulement de ces quelques éléments, mais de la nature dans son ensemble. La « nature ordinaire », commune et familière, présente elle aussi des besoins croissants de conservation. Ce nouveau champ d'étude dans le domaine de la conservation souffre pourtant d'un manque de définition et ses enjeux n'ont pas été encore clairement synthétisés. Cet article propose plusieurs définitions de la « nature ordinaire » et souligne les enjeux de sa conservation et de son étude par la communauté des géographes.

CONSERVATION, GÉOGRAPHIE,
NATURE

ABSTRACT.— The “ordinary natural environment” in the Western world.— In the context of the « sixth wave of extinction », scientists have mainly focused on rare and endangered natural elements. But present-day global changes require consideration not only of these elements but also of the natural environment as a whole. The “ordinary” natural environment, common and familiar, is also increasingly in need of conservation measures. Yet these new conservation issues lack definition and the new challenges have not been clearly synthesised. This paper proposes several definitions of the “ordinary” natural environment, focusing on its conservation and its study by geographers.

CONSERVATION, GEOGRAPHY, NATURE

Introduction

L'expression de « nature ordinaire » est de plus en plus employée dans le domaine de la conservation de la nature, aussi bien en sciences humaines et sociales qu'en sciences de la nature (voir les communications présentées lors du troisième colloque francophone des sciences de la conservation : Abadie *et al.*, 2009 ; Cosquer *et al.*, 2009 ; Godet, 2009). Par cette expression, les « conservationnistes » (littéralement les scientifiques s'intéressant à la conservation de la nature) souhaitent se démarquer d'une tendance générale dans le domaine de la conservation : l'intérêt quasi exclusif porté aux éléments rares, vulnérables et les plus sauvages de la nature. En effet, l'essentiel des articles scientifiques sur la conservation de la nature porte sur un

petit groupe d'espèces (principalement les mammifères et les oiseaux) et sur les espèces et habitats rares et vulnérables (Godet, 2008).

Depuis peu, une partie de la communauté scientifique a mis en avant les enjeux de conservation des éléments naturels communs, notamment de par leur forte valeur fonctionnelle (Gaston, Fuller, 2008), mais aussi parce que ceux-ci peuvent être localement menacés (les oiseaux communs, Julliard *et al.*, 2004; les amphibiens communs, Stuart *et al.*, 2004; les plantes communes, Smart *et al.*, 2005; les insectes communs, Conrad *et al.*, 2006). Par ailleurs, les citoyens portent un intérêt croissant à la conservation d'espèces familières, qui les entourent au quotidien, en témoigne par exemple leur participation croissante aux programmes dits « d'écologie participative » (Cohn, 2008).

L'intérêt porté à cette fraction de la nature conduit à appréhender sa conservation non pas comme le domaine réservé des sciences de la nature (principalement la biologie et l'écologie) mais nécessite au contraire de faire appel à un regard interdisciplinaire permettant de réexaminer les relations entre la nature et les sociétés. Dans le présent article, nous nous attacherons d'abord à définir ce qu'est la « nature ordinaire ». Ensuite, nous mettrons en lumière les enjeux écologiques et socio-économiques de sa conservation mais aussi l'enjeu scientifique que présente son étude pour la géographie.

Qu'est-ce que la « nature ordinaire » ?

La notion de « nature ordinaire » semble assez courante dans le monde anglo-américain, désignée sous les termes de « *everyday nature* » (Kaplan *et al.*, 1999), que l'on peut traduire par « nature de tous les jours », ou encore de « *wider countryside* » (Adams *et al.*, 1994; Crick *et al.*, 1997), correspondant en partie à la notion « campagne ». En ajoutant le qualificatif de « *wider* », les Anglo-américains mettent l'accent sur un aspect plutôt spatial et paysager de cette nature et plus particulièrement le fait qu'elle puisse constituer ce que l'école de l'écologie du paysage appellerait une « matrice paysagère » (Burel, Baudry, 1999), c'est-à-dire une dominante paysagère. Cette notion est souvent utilisée dans les questions d'aménagement du territoire et de conservation de la nature pour marquer l'opposition avec la politique qui a prévalu jusqu'à présent en conservation : la seule mise en protection d'espaces plus ou moins isolés.

En français, le qualificatif d'« ordinaire » semble avoir été attribué aux paysages plus qu'à la nature. Nos sociétés occidentales, devenues des « sociétés paysagères » à partir du xv^e siècle, selon Augustin Berque *et al.* (1994), ont établi une hiérarchie principalement esthétisante des paysages. Aux côtés de paysages exceptionnels et « sacralisés » selon Éva Bigando (2006), qui ne constituent que quelques fragments de l'espace, il existe des paysages « ordinaires », notion proposée dès la fin des années 1980 par Yves Luginbühl (1989). Les paysages ordinaires sont des paysages banals, familiers et quotidiens (Bigando, 2006). Ce qualificatif revêt une dimension vaguement péjorative sous la plume de certains auteurs pour qualifier des paysages « banalisés » plutôt que « banals ». Jean-Robert Pitte (2003) mentionne ainsi le cas de l'expansion du « paysage rurbain banal » autour des villages et hameaux français. Le paysage ordinaire présente une dimension spatiale plus lisible grâce à Pierre Sansot (1989) qui le qualifie également « d'interstitiel » et rejoint ainsi l'idée d'une matrice paysagère ordinaire dans laquelle seraient insérés çà et là des paysages extraordinaires.

Catherine Mougenot (2003), pourtant auteur d'un ouvrage dont le titre est *Prendre soin de la nature ordinaire*, ne définit pas véritablement cette notion mais ne

l'aborde que par des périphrases: «une nature non protégée et proche», «une nature hybride», «un mélange de nature sauvage et domestique», «une nature imbriquée dans de nombreuses activités» etc. Cette difficulté à définir la «nature ordinaire» résulte du fait qu'elle constitue en elle-même un continuum entre extrêmes.

Le terme «ordinaire» signifie à la fois «commun» et «habituel». Ce qualificatif revêt donc une dimension à la fois quantitative, mesurable et *a priori* objective (le commun) et une dimension plus subjective, relevant de la proximité plus ou moins grande avec l'Homme (l'habituel). D'emblée, on comprend que la nature ordinaire ne peut avoir une définition mais bien plusieurs. Nous en proposons ici plusieurs selon trois points de vue: anthropocentrique, anthropogénique et écologique, tout en mettant en avant les problèmes d'échelles spatiales et temporelles de ces définitions.

Vision anthropocentrique: un écotone entre artificiel et naturel

La nature ordinaire peut d'abord être définie comme un «écotone» entre les espaces dominés par l'Homme d'un côté et ceux desquels il est absent (ou presque) de l'autre. Cette vision est anthropocentrique puisque la lecture de l'espace se fait en fonction d'une proximité plus ou moins grande avec l'Homme.

On qualifie souvent la vision du monde par les Grecs anciens de dichotomique, distinguant les Grecs, d'une part, et le monde barbare de l'autre, où résident ceux qui n'appartiennent pas à leur civilisation. Ces deux espaces constituent l'écoumène ou espace habité par l'Homme. Au-delà de l'écoumène qui, si l'on se réfère à la vision d'Eratosthène (276-194 av. J.-C.), correspond aux milieux tempérés, se situent des espaces inhabitables que sont la «canicule» (centrée sur l'équateur) et les deux calottes polaires. Il y a donc une gradation des espaces, depuis le monde grec (au centre, correspondant au monde civilisé), jusqu'aux espaces non habités et non habitables par l'Homme (en périphérie, qualifiés de «confins de la Terre habitée» par Hérodote (490-425 av. J.-C.), ou «espace du merveilleux et du naturel» (Tissier, 2006), en passant par «l'écotone» qu'est le monde barbare (habité, mais en dehors du monde civilisé). Il n'est pas encore question ici de nature plus ou moins proche de l'Homme, mais il existe bien des espaces «ordinaires», situés entre des cités grecques et un au-delà inhabitable.

Sous une autre forme, on retrouve cette vision d'un monde gradué selon une proximité avec l'Homme dans la Rome antique. Plusieurs espaces y sont distingués selon le degré de présence des activités humaines: 1) l'*ager*, ou champ cultivé, où l'Homme domine l'espace; 2) l'*hortus*, ou espace jardiné; 3) le *saltus*, ou terres non cultivées vouées principalement au pacage et donc utilisées ponctuellement; 4) la *sylva*, ou forêt, située en marge des espaces occupés par l'Homme. Ici, la nature ordinaire regrouperait *hortus* et *saltus*, qui ne sont ni totalement dominés par l'Homme, ni totalement sauvages (fig. 1).

Bien plus tard, la notion de «*Wilderness*» émerge de manière concomitante à la colonisation du continent nord-américain par les Européens. La *Wilderness* correspond littéralement aux grands espaces sauvages, vierges de pratiques et de structures anthropiques. Elle peut être assimilée au «*Wild West*» situé au-delà du front pionnier. Selon le Wilderness Act de 1964, celle-ci peut être définie comme «*an area where the earth and its community of life are untrammelled by man, where man himself is a visitor who does not remain*»². Jacques Lepart et Pascal Marty (2006) soulignent une correspondance entre l'idée de «*Wilderness*», nord-américaine, et celle de «*Sylva*», européenne. Entre les espaces anthropisés et cette «*Wilderness*», se trouve une nature qui pourrait être qualifiée aujourd'hui d'ordinaire (fig. 1).

1. Écotone: zone de transition entre deux écosystèmes naturels ou modifiés par l'Homme.




2. Ce qui peut être traduit par «un espace où la terre et la communauté biotique associée ne sont pas entravées par l'Homme et où ce dernier n'y est qu'un visiteur temporaire».

Vision anthropocentrique

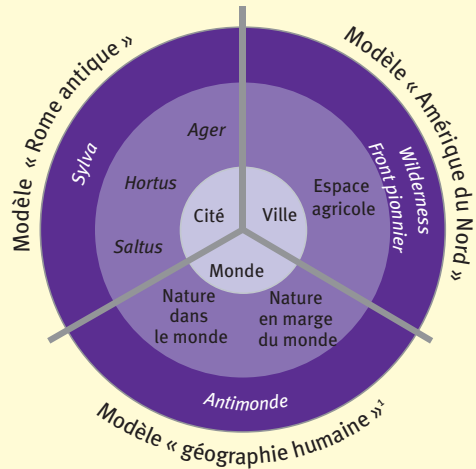
Un écotone entre naturel et artificiel

La nature ordinaire peut être comprise comme un espace familier, de transition entre les espaces dominés par l'Homme d'un côté et ceux desquels il est absent (ou presque) de l'autre.

Trois modèles sont présentés ici à titre d'exemple pour se représenter la place de cette nature dans l'espace.

-  Espace artificiel
-  Nature ordinaire
-  Espace naturel




1 : *Sensu* Lepart, Marty, 2006, p. 87-102.



Vision anthropogénique

Une nature entre forçages anthropiques et environnementaux

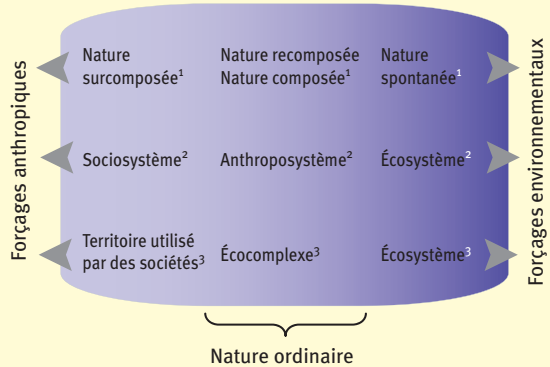
La nature ordinaire est comprise comme la nature dont le fonctionnement est soumis à la fois à des forçages anthropiques et environnementaux. Trois exemples issus de la littérature sont présentés ici.

-  Fonctionnement d'origine anthropique
-  Nature ordinaire
-  Fonctionnement d'origine naturelle

1 : *Sensu* Mathevet, 2004.

2 : *Sensu* Lévêque et al., 2003.

3 : *Sensu* Blandin, Lamotte, 1985.





Vision écologique

Une nature constituée d'espèces communes

La nature ordinaire regroupe des espèces communes, qui peuvent être classées en sept catégories selon trois critères initialement utilisés pour décrire plusieurs formes de rareté¹ :

- aire de distribution,
- taille de population,
- degré de spécialisation.

-  Nature ordinaire
-  Nature extraordinaire

1 : Rabinowitz, 1981, p. 205-217.

		Aire de distribution			
		Vaste		Restreinte	
Taille de la population	grande à un endroit	Commun partout	Abondant sur une grande aire de distribution mais dans un habitat particulier	Localement abondant dans beaucoup d'habitats mais restreint géographiquement	Localement abondant dans un habitat particulier, mais restreint géographiquement
	petite partout	Largement distribué et présent dans beaucoup d'habitats, mais en abondance toujours faible	Largement distribué mais toujours en faible abondance et dans un habitat particulier	Présent dans beaucoup d'habitats mais toujours en faible abondance et restreint géographiquement	Rare partout
		Généraliste	Spécialiste	Généraliste	Spécialiste
		Degré de spécialisation			

© L'Espace géographique, 2010 (AWLB).

Fig. 1/ Propositions de définition de la « nature ordinaire »

Enfin, Jacques Lepart et Pascal Marty (2006), reprenant à leur compte – mais dans un sens différent – la distinction entre le « monde » et l' « antimonde » qu'avait proposée Roger Brunet (1981 et 1993), séparent d'un côté le domaine que se sont approprié les sociétés humaines au cours de l'histoire et qu'elles ont aménagé et, de l'autre côté, un antimonde – qu'ils assimilent à la nature. Celui-ci a une histoire plus ancienne que celle des hommes, c'est un espace qui fonctionne sans leur règles et c'est l'opportunisme de la part des organismes vivants qui domine (Lepart, Marty, 2006). Entre les deux extrêmes du monde (équivalent aux espaces urbains par exemple) et de la nature hors du monde (équivalente à la *Sylva* ou à la *Wilderness*), Jacques Lepart et Pascal Marty (2006) distinguent deux types de nature qui peuvent être assimilés à une nature ordinaire. Ils proposent ainsi le concept de « nature en marge du monde », sorte d'antichambre du monde dans laquelle sont pratiquées des activités ponctuelles, peu organisées, et qui reste naturelle dans l'imaginaire collectif; et de « nature dans le monde » correspondant aux espaces aménagés pour la production et où la nature est commensale de l'Homme. C'est encore une fois bel et bien cette nature hybride entre nature et monde, entre antimonde et monde, qui correspond à la nature ordinaire.

Dans une perspective anthropocentrique, la « nature ordinaire » peut donc être qualifiée de « nature familière ». Le terme d'« ordinaire » soulignant d'ailleurs bien le caractère habituel de quelque chose. Un élément naturel habituel est celui que l'Homme côtoie chaque jour et qui, de plus, lui est familier. Ce critère de familiarité avec la nature est subjectif, anthropocentrique ou peut-être spécifique à un groupe social.

Enfin, il est à noter que cette vision anthropocentrique de la nature ordinaire est intimement liée à l'échelle spatiale. Un même espace, perçu à des échelles spatiales emboîtées, peut être considéré successivement comme un espace appartenant « au monde », à une « nature dans le monde », voire à « un antimonde ». En adoptant une vision issue de la géographie de Jacques Lepart et Pascal Marty (2006), à petite échelle, Paris est résolument un espace du « Monde ». Au sein de cette ville, mais à plus grande échelle, le parc des Buttes-Chaumont et ses sols appartiennent plutôt à une « nature dans le monde » puisqu'il s'agit d'un espace d'apparence plus naturelle, mais créé par l'Homme dans un but récréatif. Enfin, à très grande échelle, à l'échelle de l'habitat du sol (au sens d'une combinaison du biotope et de sa biocénose), l'espace est résolument un « antimonde » (fig. 2).

Vision anthropogénique: un espace tampon entre forçages anthropiques et naturels

Une autre manière de définir la nature ordinaire est de l'identifier selon l'importance de la part des forçages anthropiques dans sa genèse et son fonctionnement. On peut considérer que la nature ordinaire est influencée par les activités humaines, contrairement à une nature dont la genèse et le fonctionnement ne leur doivent rien. La nature ordinaire peut donc être définie comme un espace tampon entre forçages anthropiques et environnementaux.

Pour tout un chacun, il existe bien des milieux naturels et des milieux artificiels. Intuitivement, on peut convenir que la toundra de la péninsule du Taymir en Sibérie est plus naturelle qu'une prairie pâturée du marais poitevin. La première n'est pas soumise durablement aux activités humaines alors que le paysage et le fonctionnement de la seconde sont résolument le fruit d'une activité humaine.

Pourtant, depuis longtemps, les géographes ne parlent plus de milieux « naturels » sans adjoindre des guillemets à ce qualificatif tant ils souhaitent souligner que

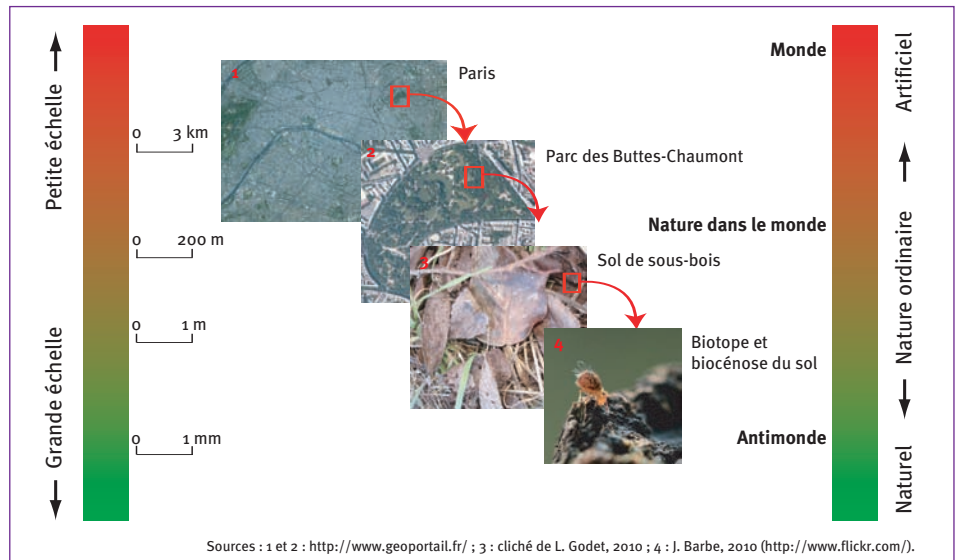


Fig. 2 / La vision anthropocentrique de la nature ordinaire dépend de l'échelle spatiale d'étude

l'influence directe ou indirecte des hommes est omniprésente sur l'ensemble des milieux du globe (Demangeot, 2002). Même au sein des forêts autrefois qualifiées de « primaires », on a retrouvé des vestiges de peuplements et des traces de défrichements anciens. De vastes espaces de savane africaine, comme ceux du Sud-Ouest du Togo, ne se maintiennent qu'avec certaines pratiques culturelles particulières (Guelly *et al.*, 1993). On peut arguer de l'influence du pâturage de rennes élevés par les Inuits sur les paysages de toundra, ou encore de l'influence indirecte du réchauffement climatique, en partie lié aux activités humaines, sur son évolution. Alors que conclure ? L'influence humaine est-elle devenue si forte que nous n'avons plus affaire qu'à des milieux plus ou moins ordinaires, car plus ou moins directement liés aux activités humaines ?

Raphaël Mathevet (2004) propose une typologie des différentes natures selon l'influence plus ou moins grande et plus ou moins ancienne de l'Homme en quatre classes : 1) « nature spontanée », 2) « nature recomposée », 3) « nature composée », 4) « nature surcomposée ». La nature spontanée est celle qui ne doit rien à l'Homme, son fonctionnement est avant tout régi par des forçages écologiques. La nature recomposée s'est développée spontanément au sein d'un espace anthropisé mais où les activités humaines ont été délaissées : c'est l'exemple d'une formation végétale dominée par les plantes adventices ou rudérales qui se développent suite au délaisement d'une exploitation. La nature composée est une nature formée avec l'Homme comme auxiliaire, c'est, par exemple, la nature agropastorale. Enfin, la nature surcomposée est calculée, provoquée et imposée par l'Homme, elle existe dans des milieux de production destinée à l'Homme. La nature ordinaire est donc, selon un degré croissant d'influence des activités humaines, celle qui est recomposée, composée et surcomposée. Par cette approche, la nature ordinaire est définie non pas comme un écotone fixe dans le temps et l'espace, mais bien comme une zone tampon mobile, au sein d'un espace dynamique car soumis à des

forçages anthropiques et écologiques. Selon l'influence de l'Homme, la nature peut passer d'un état à un autre : la nature ordinaire, sans influence de l'Homme peut revenir à un état de nature spontanée, mais elle peut également être anthropisée à des degrés divers, jusqu'à disparaître totalement pour devenir un espace totalement artificiel.

Pascal Marty (2005), parmi les milieux soumis aux activités humaines distingue : 1) les constructions non intentionnelles de milieux naturels (par exemple, une tourbière sans activités humaines dans le présent, mais dont la genèse est liée à des défrichements anciens de l'Holocène) ; 2) les systèmes naturels reproduits intentionnellement (reproduction de paysages anciens créés par l'Homme du fait que certaines activités agropastorales sont aujourd'hui reconnues pour « contribuer fortement à la biodiversité ») et 3) les paysages culturels ou « co-productions société nature » dans lesquels on reconnaît que l'organisation des paysages est conditionnée par des facteurs physiques auxquels se sont adaptées différemment des sociétés humaines (il s'agit par exemple d'un paysage de vignoble situé sur un front de cuesta). Ces trois types de milieux naturels correspondent bien à de la nature ordinaire car proches de l'Homme et selon une vision anthropogénique, car on se pose la question de la part de l'influence de l'Homme sur le milieu, en y ajoutant même une question d'intention.

Les notions « d'écocomplexe » et « d'anthroposystème » sont également deux notions qui correspondent à des formes particulières de nature ordinaire. L'écocomplexe (Blandin, Lamotte, 1985) correspond à un ou plusieurs écosystèmes occupant un territoire utilisé et aménagé par les sociétés humaines. L'anthroposystème (Lévêque *et al.*, 2003) est un système qualifié « d'hybride » et d'ouvert : il correspond à un système interactif entre deux ensembles constitués par un ou des sociosystèmes et un ou des écosystèmes naturels éventuellement artificialisés, il est inscrit dans un espace géographique donné et il évolue dans le temps.

De même que la vision anthropocentrique de la nature ordinaire, la vision anthropogénique est liée à une question d'échelle spatiale. Pour reprendre l'exemple proposé, le parc des Buttes-Chaumont fait partie de la nature surcomposée, le sous-bois de la nature composée, et la biocénose et le biotope du sol de sous-bois font partie de la nature spontanée. En revanche, la vision anthropogénique de la nature est également fortement liée à l'échelle temporelle. Au temps présent, un système peut paraître tout à fait naturel ou à l'inverse tout à fait artificiel, ce qui n'est pas le cas en le replaçant à une échelle temporelle plus large. Il existe par exemple un vaste récif de vers marins (généré par des Hermelles *Sabellaria alveolata*) en baie du Mont Saint-Michel en Normandie (Dubois, 2003). Pour un visiteur à pied, dans son état actuel, ce récif semble appartenir à une nature spontanée. Toutefois, le changement d'échelle spatiale (que permet une vue aérienne du récif) et temporelle (lié à une bonne connaissance de l'histoire de la baie), révèle que ce récif appartient résolument à une nature ordinaire car recomposée. Une partie du récif s'est, en effet, développée sur une pêcherie aujourd'hui abandonnée (photo 1).



Photo 1 / Liens de la vision anthropogénique de la nature ordinaire avec les échelles spatiale et temporelle d'étude

A : vue paysagère d'un récif d'Hermelles en baie du Mont Saint-Michel. Le récif semble appartenir à une nature spontanée.

Cliché de J. Fournier, 2005.

B : vue aérienne du même récif : celui-ci est ancré sur une ancienne pêcherie et appartient donc à une nature recomposée.

Mission aérienne spéciale, IGN, 2002.

Vision écologique : une nature composée d'espèces communes

Généralement, biologistes et écologues n'étudient pas la nature aux mêmes échelles que les géographes. Au sein de l'emboîtement d'échelles de la biodiversité habituellement reconnu, s'étalant du gène à l'écosystème, ils portent souvent un intérêt particulier aux espèces. Cette échelle d'approche leur permet d'appréhender la notion de nature ordinaire sous un autre angle : le qualificatif « ordinaire » peut alors souligner le caractère « commun » d'une ou plusieurs espèces. En écologie, si le caractère commun (« *commonness* » pour les Anglo-américains) n'a pas été défini en tant que tel, on peut considérer qu'il s'agit de l'inverse de la rareté, qui a fait l'objet d'un plus grand intérêt de la part des biologistes. Deborah Rabinowitz (1981) décrit sept formes de rareté d'une espèce en fonction de la combinaison de trois critères : aire de distribution, taille de la population, degré de spécialisation quant à la sélection de l'habitat (du milieu). Nous pouvons également proposer sept formes de « *commonness* » selon ces mêmes trois critères (fig 1). Une espèce commune est donc une espèce largement distribuée et/ou ayant de fortes abondances et/ou occupant une large gamme d'habitats.

Les enjeux de conservation et d'étude de la nature ordinaire

Il peut paraître étrange de préconiser une conservation de la nature ordinaire. En effet, par définition, celle-ci n'est *a priori*, ni rare, ni vulnérable, ni particulièrement riche et diversifiée. Alors pourquoi est-il important de la conserver et en quoi la géographie est-elle une discipline appropriée pour étudier cette nature commune et familière ?

Conserver en amont une nature « structurante »

En réponse à la « sixième crise de la biodiversité » (Leakey, Lewin, 1996)³, les biologistes de la conservation ont cherché à proposer des solutions d'urgence et se sont intéressés en priorité aux espèces ou habitats les plus vulnérables. S'intéresser à la conservation de la nature ordinaire, c'est souligner en revanche tout l'enjeu qu'il y a à conserver des éléments naturels « avant qu'il ne soit trop tard ». Il ne s'agit plus de s'intéresser uniquement aux espèces au bord de l'extinction, mais de chercher à prévenir d'éventuelles disparitions. Beaucoup d'espèces autrefois abondantes, tels le pigeon migrateur (*Ectopistes migratorius*) en Amérique du Nord, probablement un des oiseaux les plus abondants de la planète jusqu'au XIX^e siècle, ont aujourd'hui disparu. D'autres espèces, autrefois relativement communes, sont aujourd'hui au bord de l'extinction, tel le phoque moine (*Monachus monachus*), disparu de la plupart des rivages méditerranéens, européens et africains. Fallait-il attendre que cette espèce soit au bord de l'extinction pour qu'elle puisse bénéficier d'une protection ?

Kevin J. Gaston et Richard A. Fuller (2008) soulignent l'importance de la conservation des espèces communes par l'expression « *common species shape the world* ». Les auteurs démontrent qu'une diminution des abondances d'espèces communes peut avoir des impacts écologiques proportionnellement plus forts qu'une diminution d'espèces rares. Ensuite, puisque ces espèces communes dominent plus que proportionnellement les peuplements en termes d'abondance et de biomasse, c'est bien la disparition de ces espèces qui modifierait le plus les structures des peuplements.

Cette vision écologique des enjeux de conservation des espèces ordinaires trouve son pendant dans un domaine socio-économique. On peut en effet s'attendre à ce que les valeurs socio-économiques de la nature classiquement détaillées par les économistes

3. Cinq « crises » (événements brutaux à l'échelle des temps géologiques, provoquant des extinctions de masse à différents niveaux taxonomiques sur la totalité du globe) ont affecté la biodiversité sur Terre. Par ordre décroissant de gravité, il s'agit de celles du Trias (250 millions d'années), du Jurassique (200 Ma), du Silurien (436 Ma), du Famennien (365 Ma) et du Crétacé (65 Ma). Depuis peu, les scientifiques s'accordent à parler d'une « sixième crise de la biodiversité » liée cette fois à l'action de l'Homme favorisant la modification et la fragmentation des milieux, la surexploitation des espèces, l'introduction d'espèces exotiques et l'apport de pollutions d'origine diverse.

soient plus grandes lorsqu'il s'agit de la nature ordinaire. L'évaluation des valeurs d'usage direct ou indirect (après transformation) de la nature correspond à une vision de la nature en tant que ressource. Puisque la nature ordinaire regroupe les milieux et espèces les plus communs et abondants, on peut considérer que c'est bien celle-ci qui fournit le plus de ressources à l'humanité. De même, c'est bien la nature ordinaire qui a la plus forte valeur récréative, puisque c'est elle qui est fréquentée, connue et proche de l'Homme.

Enfin, la nature ordinaire remplit également une valeur sentimentale forte. Dans un contexte de conservation, la nature peut être perçue comme un patrimoine, qui doit être transmis de génération en génération, et auquel les acteurs accordent une valeur. En plus de quelques espèces de vertébrés exotiques très charismatiques, c'est bien aux espèces communes que les citoyens accordent une valeur sentimentale forte. En Europe, le déclin du moineau domestique (*Passer domesticus*) (De Laet, Summers-Smith, 2007), ou encore de l'abeille domestique (*Apis mellifera*), a par exemple suscité l'émoi de nos sociétés occidentales, et a largement été relayé médiatiquement (Vincent, 2003; Gairaud, 2008 concernant le moineau; Tardieu, 1998; de Lacasinière, 1999 pour l'abeille). La nature ordinaire est donc bel et bien une nature qui fait l'objet d'une appropriation sentimentale forte.

Conserver en dehors des aires protégées

La biologie de la conservation est présentée par Michael E. Soulé (1986) comme la science de la rareté et de la diversité et comme une discipline dite « de crise ». Comme préconisé par Robert Barbault (1997), la biologie de la conservation est donc logiquement passée d'une « science qui enregistre des catastrophes à une science d'action ». Ce travail de l'urgence a favorisé la mise en place de tout un arsenal de mesures assez techniques pour ralentir, voire stopper localement, la crise de la biodiversité, en cherchant sans cesse à parer au plus pressé. Parmi les principales mesures de conservation de la nature, on trouve un large éventail de types d'aires protégées et de listes de protection d'espèces. Ces mesures ont déjà fait leurs preuves, en stoppant le déclin de certaines espèces – cas de la protection du héron cendré (*Ardea cinerea*) en France, presque éradiqué à la fin du XIX^e siècle, et aujourd'hui en pleine progression –, voire en permettant de préserver *in extremis* certains milieux ou certaines espèces, qui ne se maintiennent aujourd'hui qu'au sein d'un ou plusieurs espaces protégés.

Cependant, les aires protégées ne sont pas pertinentes pour la conservation de la nature ordinaire, à plusieurs titres : d'un point de vue biogéographique, le contexte actuel de réchauffement climatique, mais également de changement d'occupation du sol à large échelle spatiale, rend peu pertinente la mise en place d'aires protégées fixes dans le temps et l'espace. Quels seront en effet les milieux, mais également les aires de distribution des espèces de demain ?

Ensuite, la superficie requise pour englober une part significative de la population d'une espèce largement distribuée au sein d'un réseau d'aires protégées est bien souvent trop grande. Laurent Godet *et al.* (2007) ont ainsi montré que pour certaines espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (pour lesquelles des zones de protection spéciale doivent être créées), la superficie supplémentaire à inclure en aire protégée pour protéger 20 % de leur population pouvait atteindre 22 000 km², soit la superficie d'environ quatre départements métropolitains, ce qui paraît irréaliste.

Enfin, la mise en place d'aires protégées est discutable d'un point de vue sociétal. La conservation d'un espace ne risque-t-elle pas de légitimer sa dégradation en dehors? Y aurait-il alors des espaces qui mériteraient d'être conservés et d'autres non? Les aires protégées ne prôneraient-elles pas un « apartheid Homme-Nature » selon l'expression employée par François Terrasson (1997), et ne seraient-elles pas dès lors un constat d'échec, révélateur d'une impossible coexistence harmonieuse entre l'Homme et la nature?

Conserver à large échelle spatiale

La biologie de la conservation a parfois dérivé vers une approche purement technique de gestion de la nature : calculs de minimums de populations viables, estimation du nombre d'individus à relâcher pour un programme de réintroduction, nombre de jours de pâturage par an pour pouvoir conserver des oiseaux de prairie humide, etc., sont autant d'exemples qui abondent dans les plus grandes revues de biologie de la conservation. Si cette approche est nécessaire, la part croissante de cet aspect technique a conduit à une dérive réductionniste de ce que pourrait être sinon la conservation : une approche synthétique et interdisciplinaire.

La géographie a été parfois reléguée au second plan dans le domaine de la conservation de par son approche jugée trop descriptive. En effet, selon Philippe et Geneviève Pinchemel (1997), géographie et écologie se distinguent par une différence d'échelles de raisonnement. L'écologie (mis à part la macro-écologie) raisonne plutôt à des grandes échelles, alors que la géographie n'hésite pas à travailler à des petites échelles spatiales, couvrant donc de vastes espaces. La géographie ne se place pas obligatoirement à une échelle adaptée à l'étude de mécanismes et est donc parfois moins bien placée pour atteindre le niveau explicatif (Pinchemel, Pinchemel, 1997). En revanche, les grandes échelles de travail des écologues impliquent parfois leur désintérêt pour l'extension ou la répartition et donc le spatial. Ensuite, la géographie, toujours de par son attachement aux caractéristiques spatiales, manifeste un intérêt particulier à la « physionomie » des éléments (au sens qu'en donnent Philippe et Geneviève Pinchemel). Lorsqu'un géographe s'attache à décrire un habitat, il porte une attention toute particulière à sa superficie, sa forme (fragmentation, compacité etc.), sa localisation dans l'espace et son articulation avec les habitats voisins. S'intéresser à la conservation de milieux ou d'espèces ordinaires revient à travailler aux petites échelles spatiales auxquelles les géographes sont habitués. Il s'agit d'être à même de dresser des cartes à ces échelles qui puissent décrire des dynamiques spatiales. La conservation de la nature ordinaire nécessite donc autant une approche des distributions, où les géographes excellent, que des mécanismes, pour lesquels les écologues et biologistes sont plus compétents.

Avec le développement assez récent des sciences « participatives », appelées également « sciences citoyennes », les conservationnistes travaillent de plus en plus à de larges échelles spatiales. Le principe des sciences participatives est d'impliquer les citoyens, dans le suivi et la conservation des espèces qui les entourent. Suivant des protocoles d'inventaire et de suivi standardisés, chaque citoyen prend en charge un espace, dans lequel il dénombre et suit un cortège d'espèces bien particulier. En France, le réseau « Vigie Nature »⁴, piloté par le Muséum national d'Histoire naturelle, propose ainsi des programmes de suivis des oiseaux, papillons ou encore chauve-souris communs. En France, ce sont ainsi près de mille amateurs et bénévoles en

ornithologie qui réalisent ainsi annuellement un suivi des oiseaux communs près de leur domicile. Ces programmes de suivi ont un double intérêt. Pour les scientifiques, ils permettent d'obtenir des jeux de données à très larges échelles spatiales et bien souvent sur le long terme. Pour les citoyens, le fait de prendre part activement à l'étude de la nature qui les côtoie constitue une forme de sensibilisation et d'éducation aux sciences de la conservation et contribue à démythifier l'idée d'une nature ne pouvant être observée et étudiée que par des connaisseurs avertis.

Il peut paraître surprenant que le domaine des sciences citoyennes n'ait pas été plus approprié par la communauté des géographes. Les sciences participatives requièrent en effet d'établir un pont entre société et nature, qui est une des originalités de la géographie de l'environnement. De plus, l'échelle spatiale d'étude, à l'échelle de régions, de pays et maintenant à l'échelle internationale, relève des compétences habituelles des géographes.

Conclusion

À l'échelle des milieux, la nature ordinaire est assurément un continuum entre les extrêmes des espaces très anthropisés et dominés par les forçages anthropiques, d'une part, et les espaces considérés comme «vierges» et «sauvages», essentiellement soumis à des forçages environnementaux, d'autre part. À l'échelle des espèces, la nature ordinaire regroupe des espèces que l'on peut qualifier de commensales de l'Homme, ni réellement domestiquées ni totalement sauvages, ainsi que les espèces qui ne sont ni particulièrement rares ou vulnérables.

Paradoxalement, c'est peut-être la trop grande familiarité et le caractère si commun de cette nature «de tous les jours», qui a masqué les enjeux écologiques, socio-économiques et scientifiques qu'il pouvait y avoir à la conserver ou l'étudier. Le basculement de certaines espèces ordinaires vers un état critique de déclin avéré a réveillé la nécessité d'une conservation de la nature en amont.

Malgré leur efficacité pour conserver les éléments les plus rares et menacés de notre patrimoine naturel, les aires protégées ainsi que les listes de protection d'espèces et d'habitats doivent rester des mesures ponctuelles, temporaires et à n'utiliser qu'en cas d'urgence. À côté d'espaces qui réveillent le mythe d'une nature vierge et sacralisée, des espaces anthropisés, démythifiés, car connus, méritent également d'être conservés aux côtés de l'Homme.

La géographie de l'environnement est une discipline particulièrement bien adaptée à l'étude et à la conservation de la nature ordinaire pour plusieurs raisons. Premièrement, comme nous l'avons montré, la définition même de cette nature n'est rendue possible que par une analyse de son rapport avec l'Homme à différentes échelles de temps et d'espace. D'un point de vue spatial ensuite, étudier et conserver la nature ordinaire nécessite non seulement de passer de l'étude des mécanismes à des grandes échelles spatiales, domaine traditionnellement réservé aux sciences du vivant, à celle des distributions à des petites échelles. Ceci nécessite également d'être à même de décrire et d'analyser des modèles de distribution, s'intéressant alors autant aux «contenants» (forme et agencement spatial de milieux) qu'aux «contenus» (caractéristiques de leurs biotopes et biocénoses). La formulation graphique de ces contenants sous la forme de cartes est en outre une étape presque indispensable dans la planification de mesures conservatoires à quelque échelle que ce soit. Enfin, la position de la géographie de l'environnement en

4. <http://www2.mnhn.fr/vigie-nature/>

tant que pont entre les sciences de la nature et les sciences humaines et sociales lui confère une place privilégiée pour étudier cette nature ordinaire, par définition co-construite et co-évoluant aux côtés de l'Homme, mais aussi appropriée sentimentalement par celui-ci. L'intérêt grandissant de l'Homme envers cette nature ordinaire se concrétise actuellement par le développement rapide de programmes d'écologie participative, nouveaux chantiers de la recherche en conservation, qui sont une nouvelle occasion à saisir par la communauté des géographes.

Références

- ABADIE J.-C., MACHON N., MURATET A., TURCATI L., PORCHER E. (2009). « Impacts des pressions humaines sur la nature ordinaire : premiers résultats de l'observatoire de la flore commune (vigieflore) ». Résumé des communications orales des 3^e journées francophones des sciences de la conservation de la biodiversité : « Peut-on faire de la biologie de la conservation sans les sciences de l'Homme et de la Société ? ». Montpellier : Université Montpellier 2, 17-19 mars 2009.
- ADAMS W.M., HODGE I.D., BOURN N.A.D. (1994). « Nature conservation and the management of the wider countryside in Eastern England ». *Journal of Rural Studies*, vol. 10, n° 2, p. 147-157.
- BARBAULT R. (1997). *Écologie générale. Structure et fonctionnement de la biosphère*. Paris : Masson, coll. « Abrégé », 286 p.
- BERQUE A., CONAN M., DONADIEU P., LASSUS B., ROGER A. (1994). *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Seyssel : Champ Vallon, coll. « Pays-paysage », 122 p.
- BIGANDO É. (2006). *La Sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise : communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle*. Bordeaux : Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, thèse de doctorat en géographie, 504 p.
- BLANDIN P., LAMOTTE M. (1985). « Écologie des systèmes et aménagement : fondements théoriques et principes méthodologiques ». In LAMOTTE M., *Fondements rationnels de l'aménagement d'un territoire*. Paris : Masson, coll. « Écologie appliquée et sciences de l'environnement », p. 139-162.
- BRUNET R. (1981). « Géographie du goulag ». *L'Espace géographique*, t. 10, n° 3, p. 215-232.
- BRUNET R., FERRAS R., THÉRY H. (1993). *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Montpellier, Paris : Reclus, La Documentation française, coll. « Dynamiques du territoire », 520 p.
- BUREL F., BAUDRY J. (1999). *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*. Paris : Éditions Tec & Doc, 362 p.
- COHN J.P. (2008). « Citizen science: can volunteers do real research? ». *BioScience*, vol. 58, n° 3, p. 192-197.
- CONRAD K.F., WARREN M.S., FOX R., PARSONS M.S., WOIWOD I.P. (2006). « Rapid declines of common, widespread British moths provide evidence of an insect biodiversity crisis ». *Biological Conservation*, vol. 132, n° 3, p. 279-291.
- COSQUER A., RAYMOND R., PRÉVOT-JULLIARD A.C. (2009). « Participer à un observatoire citoyen de la biodiversité est-il un gage d'une meilleure implication à la conservation de la biodiversité ? » Résumé des communications orales des 3^e journées francophones des sciences de la conservation de la biodiversité : « Peut-on faire de la biologie de la conservation sans les sciences de l'Homme et de la Société ? ». Montpellier : Université Montpellier 2, 17-19 mars 2009.
- CRICK H., BALLIE S., BALMER D.E., BASHFORD R.I., DUDLEY C., GLUE D.E., GREGORY R.D., MARCHANT J.H., PEACH W.J., WILSON A.M. (1997). *Breeding Birds in the Wider Countryside. Their Conservation Status (1971-1995)*. Thetford : British Trust for Ornithology, coll. « BTO Research Reports », 166 p.

- DE LAET J., SUMMERS-SMITH J.D. (2007). « The status of the urban house sparrow *Passer domesticus* in north-western Europe: a review ». *Journal of Ornithology*, vol. 148, suppl. 2, p. 275-278.
- DEMANGEOT J. (2002). *Les Milieux « naturels » du globe*. Paris : Armand Colin, coll. « U. Géographie », 364 p.
- DUBOIS S. (2003). *Écologie des formations récifales à Sabellaria alveolata (L.) : valeur fonctionnelle et patrimoniale*. Paris : Muséum national d'Histoire naturelle, thèse de doctorat, 204 p.
- GAIRAUD A.-M. (2008). « Les moineaux ont besoin de vous ». *Le Parisien*, 26 mai.
- GASTON K.J., FULLER R.A. (2008). « Commonness, population depletion and conservation biology ». *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 23, n° 1, p. 14-19.
- GODET L. (2008). *L'Évaluation des besoins de conservation d'un patrimoine naturel littoral marin. L'Exemple des estrans meubles de l'archipel de Chausey*. Paris : Edilivre, coll. « Universitaire », 478 p.
- GODET L. (2009). « Les espaces littoraux marins européens : les oubliés de la conservation ». Résumé des communications orales des 3^e journées francophones des sciences de la conservation de la biodiversité : « Peut-on faire de la biologie de la conservation sans les sciences de l'Homme et de la Société ? ». Montpellier : Université Montpellier 2, 17-19 mars 2009.
- GODET L., DEVICTOR V., JIGUET F. (2007). « Estimating relative population size included within protected areas ». *Biodiversity and Conservation*, vol. 16, n° 9, p. 2587-2598.
- GUELLEY K.A., ROUSSEL B., GUYOT M. (1993). « Installation d'un couvert forestier dans les jachères de savane au Sud-Ouest Togo ». *Bois et Forêts des Tropiques*, n° 235, p. 37-48.
- JULLIARD R., JIGUET F., COUVET D. (2004). « Common birds facing global changes: what makes a species at risk? ». *Global Change Biology*, vol. 10, n° 1, p. 148-154.
- KAPLAN R., RYAN R.L., KAPLAN S. (1999). *With People in Mind: Design and Management for Everyday Nature*. Washington : Island press, 239 p.
- LACASINIÈRE N. DE (1999). « Mais où sont passées les abeilles ? Un insecticide serait responsable de leur mort. Les apiculteurs craignent le scandale ». *Le Monde*, 3 septembre.
- LEAKEY R.E., LEWIN R. (1996). *The Sixth Extinction. Biodiversity and its Survival*. Londres : Weidenfeld and Nicolson, 271 p.
- LEPART J., MARTY P. (2006). « La nature : un antimonde ? ». *Géographie et cultures*, n° 57, p. 87-102.
- LÉVÊQUE C., MUXART T., ABBADIE L., WEILL A., VAN DER LEEUW S.E. (2003). « L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés-milieux ». In LÉVÊQUE C., VAN DER LEEUW S.E., REYNIER I., *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*. Paris : Elsevier, coll. « Environnement », p. 110-129.
- LUGINBÜHL Y. (1989). « Paysages élitaires et paysages ordinaires ». *Ethnologie française*, n° 3, p. 227-238.
- MARTY P. (2005). « Activités humaines et production des espaces naturels ». In MARTY P., VIVIEN F.-D., LEPART J., LARRÈRE R. (coord.), *Les Biodiversités. Objets, théories, pratiques*. Paris : CNRS Éditions, p. 195-208.
- MATHEVET R. (2004). *Camargue incertaine. Sciences, usages et natures*. Paris : Éditions Buchet Chastel, coll. « Écologie », 208 p.
- MOUGENOT C. (2003). *Prendre soin de la nature ordinaire*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, Institut national de la recherche agronomique, 230 p.
- PINCHEMEL P., PINCHEMEL G. (1997). *La Face de la Terre*. Paris : Armand Colin, 520 p.
- PITTE J.-R. (2003). *Histoire du paysage français : de la préhistoire à nos jours*. Paris : Tallandier, 444 p.
- RABINOWITZ D. (1981). « Seven forms of rarity ». In SYNGE H., *The Biological Aspects of Rare Plant Conservation*. New York : Wiley, p. 205-217.
- SANSOT P. (1989). « Pour une esthétique des paysages ordinaires ». *Ethnologie française*, n° 3, p. 239-244.

- SMART S.M., BUNCE R.G.H., MARRS R., LEDUC M., FIRBANK L.G., MASKELL L.C., SCOTT W.A., THOMPSON K., WALKER K.J. (2005). « Large-scale changes in the abundance of common higher plant species across Britain between 1978, 1990 and 1998 as a consequence of human activity: tests of hypothesised changes in trait representation ». *Biological Conservation*, vol. 124, n° 3, p. 355-371.
- SOULÉ M.E. (1986). *Conservation Biology. The Science of Scarcity and Diversity*. Sunderland, Massachusetts : Sinauer Associates, 584 p.
- STUART S.N., CHANSON J.S., COX N.A., YOUNG B.E., RODRIGUES A.S.L., FISCHMAN D.L., WALLER R.W. (2004). « Status and trends of amphibian declines and extinctions worldwide ». *Science*, vol. 306, n° 5702, p. 1783-1786.
- TARDIEU V. (1998). « La chasse au “tueur d’abeilles” se complique ». *Le Monde*, 10 octobre.
- TERRASSON F. (1997). *La Peur de la Nature*. Paris : Éditions Sang de la Terre, 192 p.
- TISSIER J.-L. (2006). « Oekoumène ». *Hypergéô*. <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article27>.
- VINCENT C. (2003). « Les moineaux, plus discrets que jamais ». *Le Monde*, 27 octobre.